

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00	
	UNION POSTALE - - - Frs 20.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adresses toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

COUPABLE INCURIE

Nous avons eu cette semaine à déplorer un désastre d'autant plus terrible et d'autant plus regrettable qu'il n'eût pas dû et n'eût pas pu se produire, si ceux qui veulent être à l'honneur avaient quelque souci des responsabilités de leurs charges.

Seize enfants et une institutrice ont été victimes d'un incendie en plein jour, ils sont morts victimes de l'incurie qui a fait que, dans l'école en feu, il n'y avait aucun appareil de sauvetage, bien que les règlements exigent des mesures de précaution spéciales contre l'incendie dans les établissements scolaires de la ville.

Nous n'avons pas à rechercher nous-mêmes sur qui pèse la responsabilité de ces pertes de vie; l'enquête le dira, nous l'espérons. Mais nous constatons le fait que les règlements sont lettre morte quand il s'agit de protéger la vie de nos enfants contre les dangers d'incendie à l'école. L'école où viennent de périr dix-sept personnes n'est pas la seule dans laquelle font absolument défaut les moyens de sauvetage en cas d'incendie. D'autres, en grand nombre malheureusement, sont absolument dans le même cas.

Chose triste à dire, d'après les déclarations mêmes du Président de la Commission des Ecoles Protestantes, les commissaires n'ont guère confiance dans les appareils et moyens de sauvetage exigés par les règlements. Rien ne vaut selon lui, l'exercice de sortie en ordre, en cas d'incendie. On voit les résultats de cet optimisme en faveur de l'exercice et de l'insouciance des sages règlements relatifs aux appareils de sauvetage.

Il faut absolument que les commissaires d'écoles se plient aux règlements ou qu'ils s'en aillent. Ils n'ont pas à discuter ces règlements qui ont force de loi, ils ont à s'y conformer comme le font les autres citoyens et, au besoin, on

devrait les y forcer par tous moyens que de droit.

Le public peut également s'adresser des reproches; il se désintéresse trop de la façon dont sont tenues les écoles. Actuellement, il est ému, indigné par un désastre sans précédent dans notre ville. Dans quinze jours, il n'y pensera plus, d'autres faits, d'autres soucis viendront remplacer ses préoccupations d'aujourd'hui et il oubliera que ses enfants courent le danger d'être grillés dans une école sans appareils de sauvetage.

Que le public l'exige et nos enfants seront en sûreté à l'école.

LA SITUATION DES BANQUES

La situation des banques au 31 janvier 1907 présente des changements importants sur celle au 31 décembre 1906.

C'est d'abord une diminution sensible dans le chiffre de la circulation des billets des banques qui, de \$78,416,000 en décembre, descend brusquement de plus de dix millions à \$68,219,000 le mois suivant.

Cette diminution de la circulation ne peut provenir d'une affluence de dépôts, puisque nous constatons, au contraire, que l'ensemble des dépôts du public canadien a, de son côté, baissé de plus de 15 millions en janvier. Elle provient plutôt d'une sorte de "clearing" entre banques, comme l'indiquerait une diminution, en chiffres ronds, de \$11,500,000 au titre des billets et chèques sur autres banques. En effet, quand les affaires sont actives, il arrive que certaines banques dont le capital est relativement restreint, eu égard au montant de leurs prêts et escomptes, sont dans l'obligation de mettre en circulation des billets des autres banques mieux partagées sous le rapport du capital. Quand les affaires tendent à reprendre leur cours normal, et la circulation des billets devenant moindre, chaque banque s'en tient, autant que possible, à l'émission de ses propres billets

et présente au remboursement ceux des autres banques qu'elle n'a aucun profit à remettre en circulation. C'est ainsi que de \$38,937,000 les billets et chèques sur autres banques ont descendu en janvier à \$27,483,000.

Nous avons plus haut établi la différence dans le montant total des dépôts mais il est à remarquer que seuls les dépôts en comptes courants ont diminué, ils sont en perte de \$21,500,000 en chiffres ronds, tandis que les dépôts portant intérêt accusent une augmentation de plus de \$6,200,000.

La très forte diminution des dépôts en comptes courants peut s'expliquer en partie par les paiements des commerçants de détail qui ont eu à régler les paiements des marchandises achetées en vue du commerce des fêtes. Toutefois, il nous semble qu'ils auraient vendu à crédit dans une trop forte mesure, si cette explication de la diminution des dépôts était la seule, car il faut noter qu'ils ont fait de fortes recettes dans le courant de janvier et surtout au début du mois. Nous croyons, en examinant séparément les dépôts faits dans chaque banque que quelques gros dépôts d'un caractère spécial et purement temporaire ont été retirés dans une ou deux banques; nous ne serions pas surpris, d'autre part, qu'avec la folie de la spéculation provoquée par les découvertes de mines dans la région de Cobalt et, par suite de la création d'une avalanche de compagnies minières, quelques millions aient été détournés de l'épargne proprement dite pour être jetés dans le "gambling". Nous avons maintes fois conseillé à nos lecteurs de s'abstenir de ces jeux pour le moins hasardeux. C'est par centaines de millions que déjà se chiffre le capital des compagnies minières de bon et de mauvais aloi de la région de Cobalt et il faudra extraire bien du minéral avant de pouvoir rétribuer et rembourser ces capitaux.

Nous constatons également une diminution dans les prêts sur titres; ceux consentis au Canada ont diminué d'environ